



## L'impossible mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

La Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR), a adressé, ce 24 avril, une note de positionnement au gouvernement afin d'alerter sur les **obstacles croissants rencontrés dans la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), pourtant renforcées par la loi du 10 juillet 2023.**

Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger une habitation face à un incendie et d'en limiter la propagation. Il s'agit d'une réglementation fondamentale de protection dans les espaces classés à risque d'incendies de forêt et de végétation.



L'arrêté interministériel du 29 mars 2024 impose la prise en compte des enjeux environnementaux dans chaque arrêté préfectoral précisant les modalités de mise en œuvre des OLD. **Notre Fédération alerte sur les grandes difficultés de prise en compte de ces enjeux et la complexité d'écriture de ces arrêtés qui peuvent mener à des prescriptions parfois incohérentes, inapplicables, voire contre-productives.** L'application des OLD devient donc très complexe avec des règles diverses en fonction des départements.

Face à ces constats, la FNCOFOR appelle le gouvernement à une clarification immédiate. Elle demande **la publication d'une nouvelle circulaire d'application de l'arrêté interministériel du 29 mars 2024, alliant clarté et applicabilité, dans une approche plus pragmatique.** Cette circulaire devra permettre de dégager un cadre réglementaire pertinent et opérationnel.

La Fédération rappelle que les OLD sont d'intérêt général : elles protègent les populations, les biens, mais aussi la forêt dans toutes ses fonctions, y compris environnementale. **Il est indispensable de garantir leur mise en œuvre à la hauteur des enjeux.**

Créée en 1933, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) est une association de communes et de collectivités qui représente tous les élus impliqués dans la valorisation de la forêt et de la filière forêt-bois. Organisée en associations départementales et unions régionales, avec plus de 6000 adhérents, elle met en œuvre des politiques forestières territoriales innovantes et forme les élus sur les thématiques forestières.